

# Histoires de Vern



... et d'ailleurs

**Numéro 20**

12/04/99

**Prix : 10 francs**

1. Editorial p. 1
2. La grande guerre p. 2
3. Le trousseau... p. 5
4. Autour de la mort p. 7
5. Petites gens dans la tourmente p. 9



Publication de l'Association  
« Vern 1789 », association loi  
1901 pour la recherche historique.  
Siège social : Centre des Marais,  
43 rue de Châteaubriant  
35770 VERN Sur SEICHE  
Directeur de la publication :  
Romain Guilloux  
Autorisation de paraître du 27 août  
1994



*Savez-vous où se trouve ce panneau ? Réponse dans le prochain numéro !*

## *Editorial*

Nous avons célébré récemment la « journée des femmes ». Occasion, peut-être de rappeler à quel point la « guerre de 14 » a modifié leur statut.

Leur statut, par rapport au travail en particulier, mais leur reconnaissance ?

Lorsque Monsieur Paty fait l'éloge des femmes françaises dans le bulletin communal, il participe à l'élan patriotique général, en un moment où il faut que les Français « y croient ». Mais aurait-il pour autant applaudi si on leur avait donné le droit de vote ? Les femmes, il en sera question également à travers le trousseau de la mariée, la grande affaire des jeunes filles à marier... et de leur mère !

Avec ce numéro 20, notre bulletin poursuit donc son effort pour garder vivante la mémoire du Vern qu'ont connu les plus anciens. Si vous voulez contribuer à cette tâche, l'Association « Vern 89 » accepte toujours toutes les bonnes volontés ! R.G.

## La Grande Guerre

(1914 – 1918)

(suite)

*Nous avons laissé nos lecteurs à la fin de 1914, au moment où l'annonce des premières victimes arrive à Vern...*

Tous ces événements sont vécus intensément par chacun, même parmi les enfants des écoles.

### L'école et les souvenirs sacrés

A toute famille que la mort frappe, nous apportons nos

sympathies. Quand *celui* qu'elle pleure *est mort pour la Patrie*, il se mêle à notre émotion un mouvement d'admiration qui cherche à s'exprimer durablement : nous sentons qu'il ne faut pas, qu'il n'est pas permis que ce souvenir s'anéantisse et, instinctivement, nous aspirons à le perpétuer.

Il est un lieu surtout où les noms *chers et glorieux* doivent à jamais revivre : c'est l'école. Il est juste que ses murs conservent la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour la défense du pays.

Aussi peut-on voir dans la salle de la classe, inscrits sur un tableau d'honneur, à défaut de marbre commémoratif, les noms des braves tombés pour la Patrie. C'est de là que leur exemple rayonnera aux yeux des générations futures. Ces noms seront également inscrits, *en lettres d'or*, à la Mairie de la commune.

### 1915 :

Les départs pour le front se succèdent. La classe 16 part le 11 avril à la suite d'un groupe de rappelés du 25 février.

Sur le terrain des opérations, on s'enterre. Des tranchées se mettent en place.

*"Je suis dans les tranchées depuis le 27 février et je la connais cette vie ! Nous sommes aux E., 16 kilomètres de V... Les Boches sont à 300 mètres sur la hauteur ; nous allons monter chez eux, à la fourchette, malgré leurs marmites, leurs gros noirs et les torpilles. La canonnade commence, nos 75 les arrosent pendant quatre heures : tous les fils de fer sont enlevés. Un coup de clairon, on s'élance. Je porte le fanion et nous arrivons dans la tranchée boche où nous prenons deux mitrailleuses ; les Boches, tapis dans leurs abris, crient : "Kam'rad ! Kam'rad !" Je n'ai pas une égratignure, c'est miracle." J.J.<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> Le soldat qui a écrit la lettre ne pouvait évidemment citer les lieux des opérations, secret militaire oblige ! La fourchette, c'était la baïonnette, les « Marmites » les munitions pour les mortiers de tranchées, les « crapouillots ». Quant au « gros noir »... Peut-être un lecteur pourrait-il éclairer notre lanterne sur le sens de ce terme ?

## Description des abris des artilleurs au front, par A.D.

"11 décembre 1915. Aujourd'hui, me voici réduit à vous parler de notre installation de fortune pour passer l'hiver.

Nos tranchées, ou du moins nos abris, car il ne faut pas confondre ces deux mots, le premier évoque un boyau étroit, à ciel ouvert et plein de boue, tandis que le second est au contraire une habitation confortable. Je disais donc, nos abris sont munis des derniers perfectionnements : planche à bagages, lits individuels suspendus, tables, bancs, fauteuils mêmes, bref tout ce qu'il faut pour être heureux.

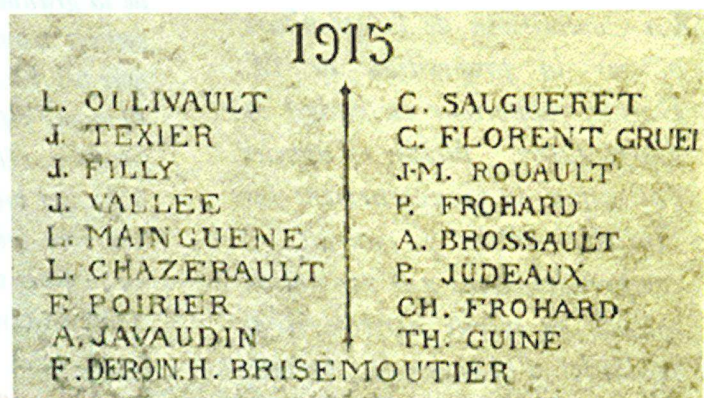
Ces abris sont creusés à quatre ou cinq mètres sous terre et recouverts de plusieurs couches de rondins, intercalés de sacs à terre, ce qui constitue une protection très efficace contre les obus boches susceptibles de s'égarer dessus. Le tout est, en dernier lieu, caché par du papier goudronné qui le dérobe aux regards indiscrets des aviateurs ennemis et empêche en même temps l'eau de s'infiltrer à l'intérieur.

A deux cents mètres de nos positions, le service de santé a installé des appareils à douches modern-style et chacun de nous peut, quand il le veut, se nettoyer à fond. Ceci est une heureuse innovation car les poux commençaient à se mettre de la partie.

En résumé, nous ne sommes pas à plaindre ; malheureusement, il n'en est pas de même pour les fantassins. Si encore il faisait beau, mais par ces pluies continuelles le terrain est complètement détrempé et d'une praticabilité fort difficile.

Heureusement nous avons des réserves d'hommes et la relève est faite très souvent, ce qui évite la fatigue et remonte le moral du troupier."

La guerre continue. Fin 1915, 23 Vernois ont été tués, 47 ont reçu des blessures graves et 1916 allongera la liste funèbre des victimes.



Nous voici au bout de 2 années de combats, à mi-chemin de l'issue finale et, à Vern comme partout ailleurs, il faut continuer à vivre au quotidien.

Partout il est question de réquisitions en chevaux, vivres et nourritures pour l'armée. Les approvisionnements ne sont pas aisés et tout est taxé suivant un barème.

Prix des denrées de première nécessité à Vern :  
Blé, 33 francs les 100 kilos,

### AVIS TRES IMPORTANT

*Ravitaillement : Certains cultivateurs de la commune ne se conformant pas aux ordres de réquisitions qu'ils reçoivent, à l'avenir il est bien entendu que les cultivateurs qui ne livreront pas A PREMIERE REQUISITION les quantités qui leur seront imposées, OUTRE LES POURSUITES auxquelles ils s'exposeraient seront tenus de compléter le déficit. Le Maire : Corgne. "*

Malgré tout, l'activité dans nos campagnes se poursuit. Bien sûr, le manque de bras se fait sentir mais, sur place, les femmes ont tenu à

bout de bras l'exploitation de leurs maris et font face vaillamment.

### **Le Mérite agricole pour nos paysannes.**

*La Commission de l'Agriculture a, sur la proposition de M. Dariac, rapporteur du budget de l'Agriculture, décidé d'appeler l'attention du Gouvernement sur l'intérêt qu'il y aurait à comprendre, dans une promotion spéciale de mérite agricole et de médailles d'honneur, les femmes des mobilisés qui se sont particulièrement distinguées depuis le début des hostilités dans les travaux de culture. Bravo !*

### **Aux Femmes de nos Villages**

De tous côtés, l'on admire et l'on vante le courage des femmes françaises dont l'héroïsme atteint parfois celui de nos soldats.

*Mais il en est qui ne font partie d'aucune Croix-Rouge, qui ne sont infirmières dans aucun hôpital, qui ne s'exposent ni aux balles, ni aux maladies et semblent en dehors de la vie de sacrifice qui est la vie de la France actuelle. Je veux parler des femmes de nos campagnes.*

*Perdues dans leurs petits villages lointains où n'arrivent qu'affaiblis les échos de la guerre ; elles vibrent cependant du même frisson patriotique que celles qui seront plus tard des Françaises illustres.*

*Pour les blessés, elles ont donné de l'argent et du linge ; pour les soldats, elles ont filé la laine et tricoté des vêtements chauds ; un*

*dimanche de décembre, elles ont acheté des petits drapeaux belges ; elles ont participé au Noël des tranchées par l'obole de leurs enfants. Ce sont elles qui, depuis la moisson de 1914, dirigent les fermes et remplacent les robustes absents au prix de dures fatigues et de veilles prolongées.*

*A toutes ces modestes, inconscientes de l'importance et de la grandeur de leur rôle, je dis : Bravo ! Je leur dis aussi : Courage ! Elles ont, jusqu'au bout, accompli leur pénible tâche ; il faut qu'au retour rêvé et attendu l'homme retrouve les enfants bien portants, la maison prospère, l'étable en bon état, les champs pleins de vie, le budget bien équilibré. Les femmes de nos campagnes ont bien mérité de la Patrie. Le Gouvernement, nous en sommes sûrs, ne manquera pas de les récompenser.*  
Bulletin communal n° 48 de 1918

### **La Femme Française**

*"La France peut être fière des hommes que la République a formés" a dit le Général Joffre.*

*Nous avons le droit d'ajouter la Patrie peut être fière des Femmes françaises.*

*Ceux qui ont été surpris par l'élan de la nation, par la continuité de l'effort, par le sublime entêtement dont ils croyaient notre race incapable, ne connaissent pas la "la Femme française".*

*Il y a en elle des réserves inépuisables de courage souriant et discret et ce courage n'a besoin ni de coups de clairon ni de citations à l'ordre du jour. L'ouvrière de la veille est devenue l'infirmière d'aujourd'hui, armée de ses bandelettes, de sa charpie, elle prodigue les soins qui sauvent, elle répare les loques humaines, déchet des travaux de la guerre.*

*"La Femme française fait la merveille du monde" a dit un Américain qui vient de parcourir nos campagnes bretonnes. Il y a vu les femmes des cultivateurs, après le premier moment de désarroi, prendre vaillamment la place de leurs maris ou de leurs fils, tenant d'une main ferme les mancherons de la charrue ou juchées hardiment sur la faucheuse, stimulant les jeunes, encourageant les vieux.*

Oui, les femmes françaises, les vaillantes femmes de nos campagnes bretonnes ont bien mérité de la Patrie. La paysanne de France est digne de sa

sœur de la ville. "Il était réservé au pays de l'alouette gauloise de joindre à l'héroïsme de la tranchée, l'héroïsme du sillon". L.P.

## Le trousseau de la mariée dans les années

30

Nous avons relaté l'histoire de la fabrication du couvre-pieds (n°17). Essayons aujourd'hui de nous intéresser au trousseau qu'une jeune fille moyennement aisée apportait en se mariant.

La maison Bourdon de St Armel fournissait pratiquement la totalité des toiles employées. Au pur lin, magnifique, mais trop fragile, on préférait le bon « métis ». C'est une toile où la chaîne est en coton et la trame en lin, ce qui donne un tissu ni trop mou ni trop raide, et très solide. On utilise aussi la cretonne -coton pur- pour les taies d'oreiller et la lingerie. Le « coutil » est aussi un tissu de coton tissé très serré, et réservé aux oreillers. Il est souvent rayé bleu et gris.

Toute ménagère qui a décidé de cuisiner canard ou poulet prend la bête, la tue et la plume. On ne saurait faire autrement ! Elle garde les plumes les plus petites, les plus douces, qu'elle réserve pour emplir les oreillers. Il n'était pas question d'allergie dans ces temps reculés !

Donc arrivaient chez la couturière un énorme rouleau de tissu écri pour les draps, et d'épais paquets d'autres toiles.

Le tout dégageait une odeur puissante qui envahissait toute la maison.

Tout allait par douzaines. Une douzaine de draps « de dessus », et autant « de dessous », deux douzaines de taies d'oreillers.

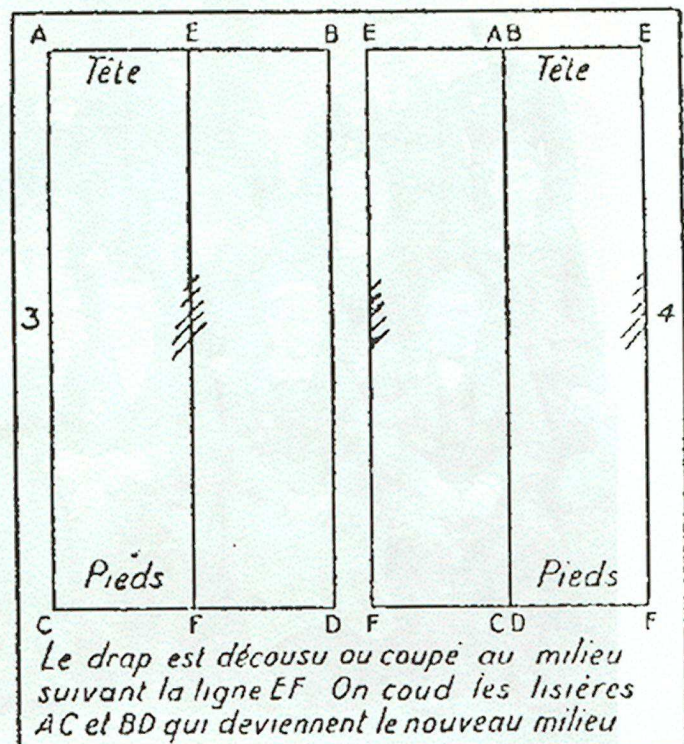
Des torchons en nombre considérable. Pour ceux-ci on prenait parfois du pur lin qui essayait mieux et ne laissait pas de « pluche » sur les verres par exemple.

Le pur lin était aussi très prisé pour les mouchoirs, très agréables pour les nez enrhumés.

Les draps « de dessus » étaient comme aujourd'hui en grande largeur. Un ourlet assez large en haut, un plus étroit en bas. Aucune broderie ou dentelle, mais obligatoirement les initiales des noms de famille des deux conjoints. Ces lettres d'une douzaine de centimètres de hauteur étaient marquées, brodées ou apposées au point de croix avec du coton rouge vif dont la couleur résistait parfaitement aux lessives où le linge bouillait pendant une heure au moins.

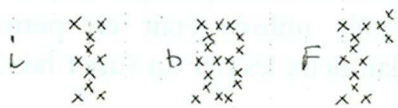
Les draps « de dessous » étaient presque toujours « à couture ». La toile utilisée était en petite largeur. On assemblait deux lés par un surjet fait à

### Raccommodage des draps.

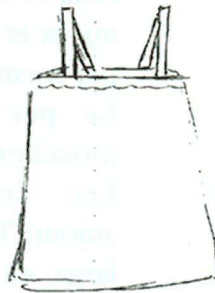


la main. Cette couture se trouvait au milieu du drap dans sa longueur, ce qui permettait, quand l'usure commençait, de « retourner » le drap, c'est-à-dire de découdre le surjet et de le refaire avec les deux autres lisières. La partie usagée passait donc sur les côtés, et la durée du drap doublait !

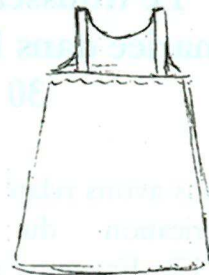
Pour les torchons, il suffisait de faire les ourlets à chaque bout, d'y coudre une attache mais aussi de marquer, toujours au point de croix, en rouge, les fameuses initiales des fiancés. En tout petit modèle, très simplement. Toutes les filles sortant de l'école primaire avaient appris à broder ainsi l'alphabet :



Les mouchoirs de fil ou de coton, unis ou à carreaux bleus ou jaunes, se présentaient en longues bandes de la largeur d'un mouchoir. On coupait en carré, un ourlet à chaque bout et... les initiales !



Empire



Demi-Empire

Il fallait aussi au moins une douzaine de chemises pour la jeune femme. Très souvent on utilisait une cretonne très fine et blanchie.

Le nansouk, tissu léger de coton d'aspect soyeux, d'une grande finesse, donc moins solide, était réservé à une clientèle rare à la campagne. Deux modèles existaient pour les chemises: « Empire » et « demi-empire ». La couturière conseillait la forme demi-empire, plus confortable pour le dos.

Un mot encore sur les culottes, à la douzaine également, et en même tissu que les chemises.



Elles étaient bien amples avec des plis à la ceinture. Elles descendaient jusqu'à mi-cuisses. La chemise devait y trouver sa place aisément. Une petite dentelle ou broderie cousue agrémentait le bas des jambes, comme le haut de la chemise. Parfois, mais c'était devenu rare à cette époque, reconnaissons-le, la cliente demandait la culotte « ouverte » très pratique pendant les travaux des champs, soit dit en toute honnêteté ! C.L.



Un mariage en 1930 La mariée est en blanc  
\*\*\*\*\*

## Autour de la mort..

**A**utrefois, les gens mouraient chez eux. Il était très rare qu'on meure à l'hôpital, à part quelques personnes sans famille ou des indigents.

Aujourd'hui, une page est tournée, et c'est au Foyer... quand ce n'est pas l'hospice !

Toutes les générations vivaient alors sous le même toit, ou les parents se « retiraient » tout à côté. Les parents donnaient des conseils aux jeunes. On faisait appel à leur expérience : un proverbe disait alors « Les années en savent plus que les livres ». Aujourd'hui, tout va si vite, les livres et les techniques en savent plus que les années !

Mais cette cohabitation ne se passait pas toujours sans heurts !

**O**n mourait donc à la maison, en règle générale. Quand la mort approchait, on courait chercher le prêtre. Il venait jusqu'au fin fond des campagnes, en surplis, à pied, accompagné d'un choriste qui agitait une sonnette pour dire « c'est Jésus dans l'hostie qui passe ». Au passage, les hommes saluaient en enlevant leur casquette, les femmes s'arrêtaient et se signaient. A l'époque, la religion était prise très au sérieux ! Et le prêtre s'en revenait à pied, le surplis sur le bras, à moins qu'un fermier bienveillant ne le ramène en voiture (à cheval, bien sûr !).

Un homme allait ensuite avertir de l'enterrement dans la campagne.

« Bonjour, je viens vous avertir à l'enterrement de untel qui sera enterré demain à 10 heures »

Tous les enterrements avaient lieu le matin, le prêtre devant être à jeun pour communier.

Et dans toutes les maisons, chez les fermiers, « Tu vas bien baïre un'petite bolée ! »

Le glas avait déjà averti les gens du décès : on « tirait » 7 coups pour un homme, et six coups pour une femme.

Puis il allait demander les porteurs pour le corps, mais aussi pour les quatre flambeaux, la croix et les quatre cordons !

**On veillait le corps trois jours et trois nuits avec la famille ou les amis.**

Le jour, on disait le chapelet, et la nuit il y avait toujours le pot de café au feu. Quand la famille partait dormir, les amis prenaient la relève. On s'entendait entre voisins : « je viens de telle heure

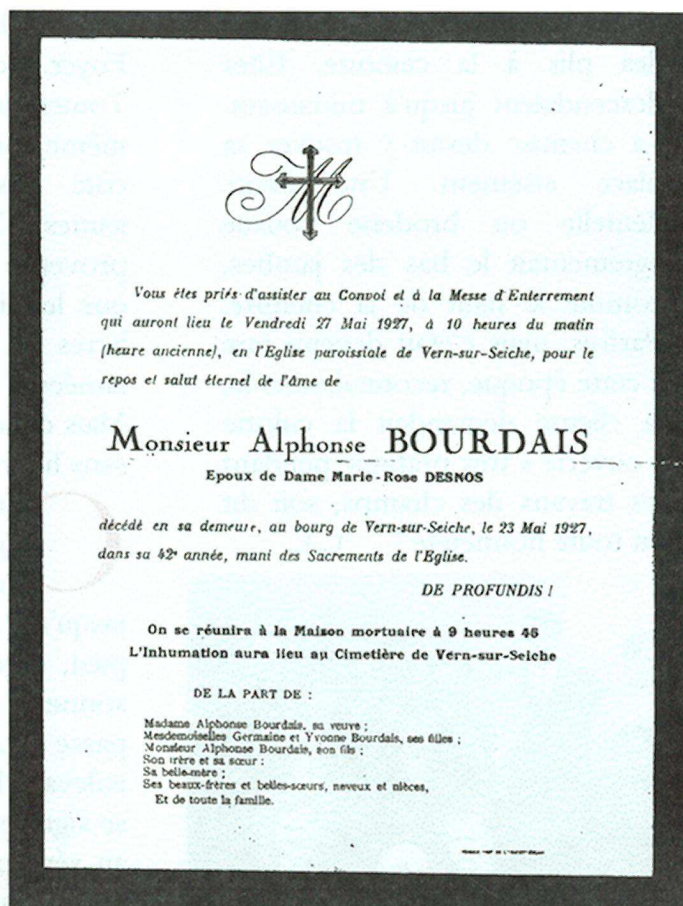
à telle heure », de façon à être au moins trois ou quatre. Le plus dur, c'était de minuit à 7 heures. Mais ne croyez pas que c'était toujours monotone ! oh non ! Il suffisait qu'il y ait un gai luron dans l'équipe, et chacun enjolivait, surtout sur les bons tours qu'avait vécu le défunt ! Ce n'était pas méchant : on ne pouvait tout de même pas pleurer tout le temps !

Je me souviens que si quelqu'un mourait et avait des ruches, on mettait un crêpe (ce tissu noir) aux ruches. Les abeilles devaient porter le deuil ! J'ai su pourquoi, mais je ne m'en rappelle plus. Si quelqu'un peut me le dire...

Pour les invitations à l'enterrement, on envoyait des placards entourés de noir aux proches parents et aux amis. On faisait également des images avec la photo du défunt.

Les prêtres allaient chercher le corps à la maison : c'était la « levée du corps ». La famille et les voisins suivaient à pied le corbillard, même à la limite la plus éloignée de la commune. Et tout au long, le cortège grossissait par les gens qui s'y joignaient en cours de route.

Le jour de l'enterrement, les femmes (épouses ou proches) portaient un grand voile de crêpe qu'elles rabattaient sur la figure. (Remarquez, c'était un avantage : on ne voyait pas trop la figure pendant les poignées de mains au cimetière). J'avais 18 ans quand ma grand'mère est décédée ; il y avait beaucoup de monde, j'en avais marre de ces poignées de mains (-merci !



The image shows a funeral notice on a light-colored card with a dark border. At the top center is a decorative cross with a monogram. Below it, the text is in French, providing details about the funeral service for Monsieur Alphonse Bourdais, including the date, time, and location. It also lists the family members who are invited to the service.

*Vous êtes priés d'assister au Convoi et à la Messe d'Enterrement qui auront lieu le Vendredi 27 Mai 1927, à 10 heures du matin (heure ancienne), en l'Eglise paroissiale de Vern-sur-Seiche, pour le repos et salut éternel de l'âme de*

**Monsieur Alphonse BOURDAIS**  
Epoux de Dame Marie-Rose DESNOS

*décédé en sa demeure, au bourg de Vern-sur-Seiche, le 23 Mai 1927, dans sa 42<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.*

*DE PROFUNDIS !*

On se réunira à la Maison mortuaire à 9 heures 45  
L'Inhumation aura lieu au Cimetière de Vern-sur-Seiche

DE LA PART DE :

Madame Alphonse Bourdais, sa veuve ;  
Mesdemoiselles Germaine et Yvonne Bourdais, ses filles ;  
Monsieur Alphonse Bourdais, son fils ;  
Son frère et sa sœur ;  
Sa belle-mère ;  
Ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces,  
Et de toute la famille.

merci !...). Quelle bonne chose qu'on les ait supprimées.

La femme portait le grand deuil un an. C'est-à-dire un grand voile à son chapeau, qui lui tombait jusqu'au milieu du dos. Et habillée toute en noir des pieds à la tête. Toutes les distractions étaient interdites (bals de mariage en particulier). Au bout d'un an, c'était le demi-deuil : un petit voile accroché au côté du chapeau, et là quelque timide couleur pouvait apparaître : le mauve ou le gris par exemple. Le deuil durait donc deux ans.. et si un membre de la famille disparaissait entre temps, alors ça recommençait.

Quand aux hommes, ils portaient un brassard plissé autour du bras gauche. Puis c'est devenu un deuil seulement au revers de la veste, puis plus rien, avec la chemise blanche et la cravate noire. Les enfants aussi étaient habillés en noir. C'était triste, une petite fille habillée en noir !

La tombe au cimetière, à part quelques gros tombeaux de granit, c'était le plus souvent un petit jardin entouré d'une bordure de granit, avec une croix de granit ou de bois portant un christ.



Ces jardinets étaient très bien entretenus. On y plantait des pensées pour l'hiver, avec un chrysanthème au milieu. A Pâques, les pensées étaient remplacées par des petits bégonias.

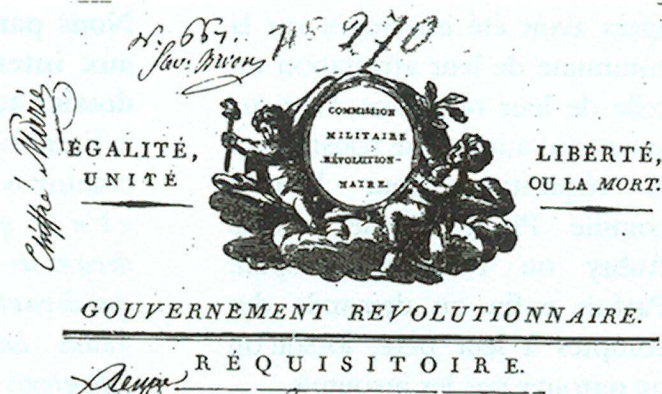
Les plaques n'existaient pas, le Christ était en perles noires, les couronnes en perles également mais de différentes couleurs.

Pour les petits enfants, l'entourage était comme un petit lit de fer haut d'environ 50 cm, un petit Christ blanc, et une ou plusieurs couronnes en perles blanches, et au milieu un joli petit ange en porcelaine.

Une anecdote pour terminer : un brave curé m'a raconté la scène suivante : un jour, il est appelé pour un mourant pour lui administrer les derniers sacrements. Ses deux fils qui l'assistaient, le croyant mort, se disputaient à propos d'une chemise : « moi, je la prends », dit l'aîné. « -Ah non dit l'autre, tu sais bien que Papa veut qu'on lui mette pour l'ensevelir ! » « -Tu n'es pas bien, dit l'aîné, mettre une chemise toute neuve dans la terre ! D'abord, le vieux est mort, il n'en saura rien ! »

Mais le vieux en question dans un dernier rôle leur dit : « pas 'core » ! On a raison de dire « ne dites rien devant les mourants, ils entendent plus clair qu'avant ». Y.B.

\*\*\*\*\*



## Petites gens dans la tourmente

Après les mésaventures d'un certain nombre de notables vernois dues au passage des chouans dans notre commune, arrivons-en à la multitude des petites gens prises dans les mailles du filet sans trop bien comprendre, souvent, ce qui leur arrive et de quoi on les accuse. Ils sont maréchal, jardinier, charron, filassier, tisserand, domestique ou laboureur, arrêtés parfois avec leur conjointe. Beaucoup sont jeunes, pâtre, garçon meunier ou autre. Ils sont « prévenus d'avoir fait partie des chouans ». On les a trouvés sans passeport ou sans cocarde tricolore, mais avec de la poudre, des grains de plomb, une pierre à fusil, une chemise fine, des chapelets en os, une croix en plomb, une bande de taffetas blanc, c'est à dire des choses s'apparentant à des armes, des objets religieux ou des signes de ralliement royalistes. Ils venaient de combattre les chouans dans le bois de Soevres (P. Trochet) ou tenaient la garde à l'entrée du bourg (P. Brossault) ; ils allaient à leurs affaires (Toussaint Bretagne) ou aux nouvelles d'un membre de leur famille arrêté. Ils sont arrêtés parfois chez eux parce qu'il y a des cadavres de volontaires non loin de là, qu'ils ont des fusils, ou qu'ils ont été absents trop longtemps de chez eux. Beaucoup connaissaient Jean Jouault de Bourgbarré qui les a entraînés, mais en tant que chef de la garde nationale. Ils disent avoir été contraints de suivre les chouans, d'abattre des arbres de la liberté. Ils passent devant la commission Brutus Magnier ou Frey-Vaugeois ou même devant la Justice de paix par « charrettes », ce qui rend très difficile leur suivi,

après avoir été interrogés sur la commune de leur arrestation ou celle de leur résidence. Certains essayaient aussi de se soustraire à la réquisition pour l'armée comme Pierre Michel, Louis Aubry ou François Choplin. Parfois enfin on demande des comptes à leur père, lorsqu'on ne retrouve pas les insoumis.

Sur 32 personnes répertoriées, essentiellement à travers les deux commissions militaires, 12 seront mis en liberté dès le jugement, souvent bien tardif. Pour 9 un complément d'informations est demandé, c'est-à-dire une réclamation par la municipalité appelé certificat de civisme. Les certificats de civisme sont une pièce indispensable à leur dossier. La municipalité de Vern, comme ses voisines d'ailleurs, après s'être empressée de dénoncer les absents de chez eux, les fournit complaisamment, sans distinction entre les prévenus, par « charrettes » aussi. Souvent le Comité de Surveillance se joint à elle pour mieux appuyer la demande de mise en liberté. 7 seront alors mis en liberté, ce qui porte à 19 les libérés. Une femme sera renvoyée devant ce Comité: nous en reparlerons. On ne sait rien des 12 restants, si ce n'est qu'ils n'ont pas été exécutés. Pour illustrer ce propos, nous prendrons quelques exemples intéressants à un certain titre, ou caractéristiques des expériences peu banales vécues par nos concitoyens de l'an 2.

**Nous partirons des jugements pour remonter aux interrogatoires et aux autres pièces du dossier au fur et à mesure des libérations** pour 5 Vernois regroupés le 24 thermidor an 2 par la commission Frey-Vaugeois :

*« Vu ce qu'il résulte des interrogatoires subis tant devant les municipalités des lieux où ils ont été arrêtés que devant nous ce jourd'hui par Julien Ronsin âgé de 32ans laboureur, Pierre Bourdais âgé de 27ans laboureur, Pierre Brossault âgé de 37 né à Cornu Laboureur, Julien Gautier âgé de 17 ans né à Chantepie laboureur, François Choplin âgé de 20 ans né à Nouvoitou meunier, tous domiciliés à Verne.*

*François Janeu âgé de 14 ans né à Noyal sur Seiche domicilié chez sa mère..*

*Tous prévenus d'avoir pris part aux brigandages de la horde connue sous le nom de chouans. Vu aussi les certificats délivrés par leurs municipalités respectives à François Janeu et Julien Gautier qui attestent qu'ils se sont toujours bien conduits dans leurs communes et qu'ils se sont trouvés dans cette horde scélérate, c'est de force qu'ils ont été menés, la Commission Révolutionnaire, oui l'accusateur public en ses conclusions, déclare qu'il n'y a pas lieu contre eux à aucune inculpation, ordonne en conséquence qu'ils seront sur le champ mis en liberté et qu'expédition du présent jugement leur sera délivrée pour leur servir et valoir ce que de raison. A l'égard des autres sus-nommés considérant que leurs réponses aux interrogatoires qu'ils ont subis devant elle sont marqués au coin de la plus insigne mauvaise foi, elle ordonne qu'il sera sursis à leur jugement jusqu'à un plus amplement informé et qu'ils seront réintégrés dans la maison d'arrêt ».*

Nous laisserons de côté Julien Gautier de Chantepie, mis en liberté.

Ainsi donc, **François Janeu** est distingué des quatre autres Vernois. Voyons de plus près son interrogatoire. Arrêté le 19 floréal au Gripail en Amanlis avec 2 Vernois, Pierre Michel et Julien Ronsin, ils sont interrogés le 20 floréal par la municipalité et le Comité de surveillance d'Amanlis.

François Janeu, âgé de 13 ans, pâtre chez Henry, au lieu-dit « Les Pierres » raconte que « Jean

*Jouaud, accompagné d'environ 200 personnes, les somma de les suivre ; ledit Henry s'esquiva par une porte derrière et il ne l'a plus revu depuis. Lui s'étant caché dans l'étable, Jouaud fut l'y trouver, lui dit qu'il fallait le suivre pour aller après les chouans ». Ils sont alors allés à Cicé, à différents endroits ; ils abattaient les chênes de la liberté par où ils passaient. Ils sont enfin allés dans les forêts de Liffré d'où il a échappé. Conduits avec les 2 autres le 20 floréal à la maison d'arrêt de Châteaugiron, le Comité de Surveillance de Châteaugiron se charge alors de les faire transférer au Tribunal de Rennes par trois gendarmes détachés de Châteaugiron avec les trois chapelets trouvés sur eux et une croix de plomb.*

François Janeu a certainement bénéficié de son jeune âge et de son statut de pâtre. Peut-être son maître Henry a-t-il pu confirmer ses dires. Toujours est-il que les 13 et 14 fructidor, François Choplin, Pierre Bourdais et Pierre Brossault repassent en jugement. A été joint à eux Pierre Michel. Ils sont « *tous prévenus d'avoir pris part aux forfaits atroces exercés par la horde scélérate connue sous le nom de chouans* ». Suite aux « *réclamations des municipalités respectives.. qui attestent leur civisme* » Pierre Bourdais et Pierre Brossault sont mis en liberté sans condition.

**S**uivons tout d'abord le parcours de **Pierre Bourdais** : âgé de 26-27 ans, laboureur à la Rivière, il a

été amené le 15 floréal devant la municipalité de Paimpont du district de Montfort la Montagne où il est interrogé. Il est parti depuis mardi dernier avec 20 autres habitants de Vern forcés par 300 brigands venant de Fougères. Ils ont traversé les routes de Rennes, de Nantes et de Vannes et abattu des arbres de la liberté.

Le 10 prairial un certificat de civisme de la municipalité de Vern dit qu'il a été enrôlé dans la garde nationale et qu'il a assisté aux décades.

Le 18 messidor c'est le Comité de Surveillance de la commune de Vern qui atteste son civisme. Il sera libéré le 14 fructidor avec Pierre Brossault.

**E**xaminons de plus près ce qui s'est passé pour **Pierre Brossault**. Amené par la garde nationale de Montfort devant le Directoire du district de Montfort, il est alors interrogé le 23 floréal. Agé de 36 ans, filassier à la Rivière, il était de garde à l'entrée du bourg, armé d'un broc de fer, lorsque vers les 10 heures du soir les brigands l'emmenèrent au château du Plessis, puis au bois de Cicé. Après le passage et le repassage de la Vilaine les voilà à Blossac où ils repassent encore la rivière et se rendent à Goven, la Chèze, Baulon, Mordelles. Ils sont « *restaurés gracieusement par des gens de Bréal et de Mordelles* » puis par d'autres de Baulon, Maure et Beignon. Ils passent une nuit dans un bois avant Beignon et rencontrent alors les Bleus. Dans la forêt de Paimpont, il quitte les brigands et se rend à la garde nationale de Beauvais le lendemain matin. Il s'agissait d'une armée de 1200 hommes dont 4 prêtres avec, parmi eux, le curé Crosson de Corps Nuds. Les intentions des brigands étaient d'aller à Plélan, Josselin, Montfort, Montauban, Bédée et à Rennes pour piller. Il bénéficie d'un certificat de civisme le 6 prairial. Le 20 prairial, un certificat de Jacques Bouinai commandant des Gardes nationaux du 5<sup>ème</sup> canton de Rennes, atteste qu'il « *était de garde à l'entrée du bourg de Vern lorsque les chouans l'ont saisi et entraîné avec eux* ». Le 25 prairial, nouveau certificat. Idem, les 4 et 6 thermidor (municipalité et Comité de surveillance) et le 4 fructidor encore. Il faudra attendre celui du capitaine de la garde nationale

de Vern, Pierre Poupin, le 14 fructidor qui redit qu'il « avait été mis de garde avec un bâton » pour qu'il soit enfin libéré le jour même.

**François Choplin**, lui, est libéré en même temps que Pierre Brossault et Pierre Bourdais, mais il y a une condition à sa libération : « avec injonction au dit François Choplin comme sujet de la première réquisition de se présenter à l'officier de Police militaire chargé de l'exécution de cette loi, pour en recevoir les ordres qui lui seront imposés à cet égard ». Il a 20 ans, est meunier au moulin des Bouillants. Il est né au moulin d'Epron en Nouvoitou et est le frère de Pierre, guillotiné le 17 floréal an 2). Dans son interrogatoire du 20

floréal, il dit qu'il est parti depuis un mois, donc avant le passage des chouans sur Vern, et qu'il a erré çà et là, pour se soustraire à la première réquisition. Il cherchait à se rendre à Vern quand il a été saisi le 18 (ou 19) floréal à Acigné (ou Noyal sur Vilaine) avec 2 autres, suite au signalement de 3 personnes à qui ils avaient demandé le chemin d'Amanlis.

**N**ous avons laissé en chemin, au fil des libérations **Julien Ronsin**, jugé le 24 thermidor une première fois avec 4 autres Vernois, arrêté le 19 floréal à Amanlis avec Pierre Michel et François Janeu, ce dernier libéré. Interrogés le 20 floréal à Amanlis, et conduits à la Maison d'arrêt de Châteaugiron et de là transférés au Tribunal Révolutionnaire de Rennes par trois gendarmes, avec les 3 chapelets trouvés sur eux et une croix de plomb. Voici ce que dit Julien Ronsin lors de ses deux interrogatoires ( les 20 et 21 floréal) : sorti le matin il y a 8 jours, il s'est rendu accompagné de 30 hommes environ à Cicé où il y eut un combat. La rivière passée (la Vilaine), ils vont en différents endroits où ils

*(Handwritten text in red ink, likely a certificate or official document)*

Je certifie que le Citoyen Julien Ronsin de Sillé-sur-Rhône  
 est un Bon Citoyen & qu'il a été toujours dans  
 l'obéissance aux lois de la République, avant le passage de la Loire  
 de Sillé-sur-Rhône par cette commune le 19 floréal, pour  
 qui lui avons délivré le présent certificat de résidence, pour  
 en servir de preuve au Comité de la Loire (sic) une fois  
 ingréssé, au mot royal ou opposé.  
 Le Citoyen  
 J. RONSIN  
 Citoyen notable  
 Le Citoyen  
 J. RONSIN  
 Citoyen notable

abattent 5 à 6 chênes de la liberté. Ils vont ensuite dans les forêts de Rennes et de Liffré, où c'est la déroute. Il cite alors un certain nombre de personnes de ses connaissances comme on le lui demande. A la question sur les prêtres, il répond que « dans le bourg de Baulon il y eut des prêches par un prêtre vêtu d'une veste gris foncé aux cheveux blonds et à la barbe rouge ». Sur la raison de son périple, il répond : « Le nommé Jouaud est venu chez lui, l'a sommé de partir, faute de quoi il allait le percer de son sabre ». Julien Ronsin prisonnier à la tour la Montagne donne quelques détails supplémentaires sur son départ le 21 floréal. Il dit que le jour de la décade à Vern, il entend le tocsin, mais ne peut y aller car il est au lit malade, tremblant de fièvre. On frappe à la porte vers minuit. A sa question « Qui êtes-vous », on lui répond « des amis ». Il ouvre et entre alors un monde infini dans sa maison d'hommes armés de fusils, de couteaux de pressoir, et de bâtons. Sa cour est pleine d'hommes innombrables. On lui ordonne « Habille-toi, il est temps, sans quoi ta vie n'est plus ». Il est forcé de rester 8 à 9 jours jusqu'à ce qu'il s'évade à Amanlis au village nommé le Gripail. Plusieurs certificats de civisme viennent alimenter son dossier :  
- par l'un la municipalité certifie qu'il est bon patriote, enrôlé dans la garde nationale. Il a fait son service et a la confiance de sa paroisse où il est marguillier, ayant rendu son compte au Général. Bon citoyen, il est un

peu fortuné et incapable de manquer à sa patrie, au contraire. Il est chargé d'une épouse aposthumée (sic) et d'une petite fille de 7 à 8 ans.  
- le 14 prairial la municipalité souligne qu'« il a même affirmé du bien de la République (le presbytère) et très cher pour avoir l'honneur d'être locataire de la République et n'avoir à faire qu'à de bons républicains. » Au reproche de ne pas s'être échappé plus tôt, elle répond qu'il « se jeta dans les bras de la garde nationale d'Amanlis connaissant beaucoup la tendresse et l'humanité de ses frères républicains, car nous osons le dire avec vérité, que nous n'avons vu en lui avant son émigration (sic) que du civisme ». On note qu'il a versé 58 livres pour le jardin du presbytère à Devahez, prêtre constitutionnel, pour le travail d'ensemencement et de plantation. Suivent encore 3 certificats de civisme le 15 prairial, les 4 et 6 thermidor. Il ne sera libéré que le deuxième jour des sans-culottides de l'an 2 (fin de l'année révolutionnaire, le 18 septembre 1794). Pourquoi a-t-il fallu autant de temps pour libérer ce notable vermois ?

Quant à **Pierre Michel**, emprisonné par un gendarme de Châteaugiron sur ordre de la municipalité de Domloup, son cas semble plus lourd : écarté lors du jugement du 14 fructidor où ses deux concitoyens sont mis en

*Pierre Michel*

*Extrait du rapport de la Municipalité de Domloup sur la conduite de Pierre Michel pendant son emprisonnement à Châteaugiron.*

*Pierre Michel, âgé de 45 ans, est un cultivateur honnête et paisible. Il est marié et a une famille. Avant la Révolution, il était un bon citoyen et un bon patriote. Pendant la Révolution, il a toujours été loyal et a toujours été un bon citoyen. Il a toujours été un bon patriote et un bon républicain. Il a toujours été un bon citoyen et un bon patriote. Il a toujours été un bon citoyen et un bon patriote.*

liberté, Pierre Bourdais et Pierre Brossault, il est dit dans ce jugement : « Ordonne en outre, qu'attendu les doutes qui existent sur la conduite de Pierre Michel, qui paraît avoir mis la plus mauvaise foi dans ses déclarations, en s'obstinant à ne pas révéler les chefs chouans dont il est présumé avoir connaissance, il sera sursis à son jugement et il sera réintégré dans la maison d'arrêt jusqu'à plus ample informé. »

Interrogé le 20 floréal à Amanlis, il déclare, lui, laboureur au Plessis, être sorti mardi environ minuit il y a huit jours, accompagné d'environ 7 à 800 hommes armés de fusils, de taille-marc, de haches, bâtons et sabres. Ils se sont rendus à Cicé dans différents endroits et ont abattu plusieurs chênes de la liberté. Dans les forêts de Rennes et de Liffré il y eut un combat ou plusieurs ont péri et où les autres ont été mis en déroute. Il dit connaître une personne. A la raison de son périple, il répond qu'il n'a été engagé par personne et qu'il a

suivi les autres volontairement. On comprend alors qu'il n'ait pas été mis en liberté d'emblée. Une lettre jointe à son dossier fera évoluer la situation.

. « Déclare que par faiblesse d'esprit lors de la levée de la réquisition, croyant bien qu'il avoit l'âge passé mais n'en étant pas certain, il se cachoit dans un blé pour se soustraire dit-il en attendant qu'il puisse obtenir son extrait de baptême observant qu'il fut trois jours et trois nuits dans ce même blé, pensant à la cruelle alternative de quitter son père dont il faisait la seule ressource que le vieillard avoit ; et l'entêtement des garçons qui étoient résolus de le faire partir ne croyant pas qu'il n'avoit pas l'âge ; au bout de ce temps exténué de fatigue et de besoin et se souvenant qu'il avoit vu Jouau à la tête de la commune comme patriote et n'ayant qu'un quart de lieue à faire pour l'aller trouver résolut de lui aller demander à manger ».

On comprend qu'il ait suivi de son plein gré Jean Jouault qui l'a sauvé de la faim et qu'il ait hésité à le dénoncer. Mais il précise bien, « qu'il avoit vu Jouau à la tête de sa commune comme patriote » : il a donc été trompé. On ne note pas de certificat de civisme pour lui, il sera pourtant mis en liberté le 5 frimaire an 3 mais faisant « partie de la première réquisition » il est renvoyé « vers l'officier de Police de l'armée pour l'exécution de la loi ».

**V**oici donc les aventures de 6 Vernois d'origine diverse parmi bien d'autres, arrêtés dans différents endroits du département. On peut noter la concordance de leurs témoignages. Ils seront libérés plus ou moins vite selon leur cas personnel et les certificats délivrés pour eux. On ne suit pas toujours très bien la logique révolutionnaire. L'été 1794, la tendance est à l'accalmie, après la chute de Robespierre le 9 thermidor. Les travaux d'été, foins et moissons, sont là aussi et ils n'attendent pas. Il faut bien y satisfaire si on ne veut pas aggraver les problèmes de subsistances. On verra ainsi de nombreuses libérations dans ce sens prononcées par Juston, alors président de la Commission révolutionnaire. M.T.G..

#### **Ont participé à ce numéro :**

Armelle Biscéré  
Viviane Bérichel  
Yvonne Bernard  
Marie-Thérèse Guilloux  
Romain Guilloux  
Roger Huche  
Camille Lagarrigue  
Jocelyne Lemée  
Léon Pérouas  
Annick Perron  
Jean-Claude Reucheron